Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 14 (1922)

Heft: 11

Register: Situation du chômage à fin septembre 1922

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

socialiste »: « Le voile de la neutralité est tombé et chacun sait maintenant à quoi s'en tenir. Nous verrons si les nombreux débonnaires, qui ont toujours cru que la fédération resterait neutre, auront le courage de tirer la conséquence de cette décision. »

Nous ne doutons pas que les démembreurs des syndicats de ce camp-là feront les plus grands efforts pour attirer une partie des postiers dans leurs rangs, sans s'occuper si les intérêts des employés de la poste en

seront préjudiciés ou non.

L'existence de la « Fédération suisse des ouvriers et employés évangélistes » démontre d'ailleurs ce qu'il faut penser de la neutralité des chrétiens. Les membres de cette fédération craignent d'endommager leur foi évangélique en se joignant aux « catholiques ». Ils croient devoir mener la lutte pour une existence convenable uniquement sous l'étendard « évangéliste ». Les uns sont donc « neutres » selon le système catholique, les autres selon le point de vue évangéliste. L'organisation évangéliste crut qu'il était nécessaire d'envoyer un communiqué à la presse bourgeoise, dans lequel elle souligne expressément combien elle est inoffensive (pour les patrons). Elle déclare qu'elle n'est pas une organisation de lutte. Qu'elle ne s'oppose pas au capitalisme dans les limites de la morale et de la religion. Qu'elle voulait que chacun en particulier, ainsi que les groupements d'intéressés, se placent dans la vie économique d'une manière plaisant à Dieu. Le syndicat évangéliste ne veut pas être un parti politique.

Si ce programme était pris au sérieux et appliqué pratiquement, il faudrait qu'il ait comme condition initiale tout au moins la création de fédérations patronales évangélistes ayant les mêmes buts. A quoi sert aux évangélistes d'être agréables à Dieu, si le capita-

lisme ne s'approprie pas la même vertu?

Les évangélistes peuvent apprendre journellement que, dans la pratique, les patrons ne s'intéressent aucunement à leur conception. Aussitôt qu'ils présenteront des revendications, si légitimes soient-elles, ils seront obligés d'utiliser la presse, d'avoir recours aux mises à l'interdit et aux grèves pour atteindre leur but, tout comme leurs frères de travail qui ne sont pas évangélistes. N'est-ce pas là une lutte de classe? Nous nous avec les patrons et au cours desquels les patrons rirent aux dépens du représentant des évangélistes quand celui-ci leur expliqua leur système qui a le don de plaire à Dieu.

Et à quoi en est la lutte du patronat contre la semaine de 48 heures, dans laquelle les évangélistes veulent se placer à nos côtés? N'est-ce pas là une lutte de classe? Vraiment, si les syndicats évangélistes veulent sérieusemendt s'efforcer à obtenir des conditions d'existence meilleures pour les ouvriers, ils ont perdu le droit à l'existence, car alors leurs membres nous appartiendront.

Un troisième groupe « neutre », la Fédération « des ouvriers suisses libres », se fait remarquer de temps à autre. Cette fédération est un appendice du parti radical; ce seul fait documente suffisamment sa « neutralité ».

Ce serait lui faire trop d'honneur que s'occuper d'elle. Elle est connue chez les ouvriers comme association de « jaunes » et institution de bureau de placement de briseurs de grève. Il est d'ailleurs très caractéristique que les facultés « catholiques » et « évangéliques » ont des relations de cartel avec ces protégés notoires du patronat.

Constatons encore que l'Union syndicale suisse ne prétend pas être une organisation « neutre ». L'église peut être neutre, l'Etat doit être neutre. Un tiers peut observer la neutralité dans un litige où deux autres se disputent. Nous, par contre, si nous tenons strictement à notre « autonomie », nous ne pouvons cependant nous désintéresser de la grande lutte économique où nous sommes engagés en tant que partie. L'Etat fait les lois formant la base de la société. Une influence sur la politique est donc nécessaire pour faire valoir des intérêts économiques. C'est ce que pratiquent actuellement la Ligue des paysans, la Société des arts et métiers, les employés à traitement fixe, les chrétiens, les évangélistes et les jaunes.

Si nous repoussons modestement le qualificatif d'organisation « neutre », nous tenons d'autant plus à «l'autonomie stricte » de l'Union syndicale suisse et à notre indépendance absolue de n'importe quel parti politique. L'Union syndicale suisse a des relations amicales avec les organisations ouvrières qui, par leurs représentants aux Chambres fédérales, défendent les intérêts des syndicats, ce que ne fait aucun parti bourgeois, tout comme la Ligue des paysans est en bons termes avec les divers partis paysans et bourgeois qui sauvegardent au Parlement ses intérêts. Ce qui est permis à l'un, l'est-aussi à l'autre.



Bibliographie

Schweizerischer Notizkalender 1923. Nous avons un agenda portant ce titre. Nous le recommandons aux camarades de langue allemande. Bien fait et très pratique, il contient une foule de renseignements utiles. Il coûte 2 fr. et sort de la maison d'édition Büchler & Cie., à Berne.



Situation du chômage à fin septembre 1922

| Industries | Chômeurs | | Secourus |
|---|---|--|---|
| | totaux | partiels | oecourus |
| Alimentation et boissons. Vêtement et cuir Bâtiment et peinture Bois et verre Textile Arts graphiques et papier Métallurgie, électricité Horlogerie, bijouterie Commerce Hôtels, cafés, pensions Autres professions Personnel sans connaiss. prof. Total pour la Suisse | 1,922 658 8,417 1,109 4,036 650 6,216 9,060 2,909 1,019 3,512 10,004 49,512 | 2,003 55 308 188 9,061 235 7,079 2,509 8 — 1,387 519 23,352 | 531 221 1,096 373 2,386 245 2,583 4,902 1,229 570 2,660 |
| Total juillet 1922 | 52,180 81,868 99,541 88,967 74,238 63,182 54,650 47,949 41,549 17,623 | 28,279 39,249 46,701 53,970 59,835 74,309 80,037 95,374 84,633 47,636 | 19,078 41,013 56,057 47,367 39,072 33,782 31,276 27,280 20,098 6,045 |